

Pouvoir s'opposer
Toujours proposer

PENSEZ CFTC CDC

TRIBUNE CFTC



RENTREE PLUVIEUSE

A l'occasion du remaniement ministériel Marylise Lebranchu est reconduite dans ses fonctions de Ministre de la Fonction publique et de la décentralisation.

Il semble clair que ce « nouveau » gouvernement continuera la politique de rigueur appliquée à la Fonction publique.

Pour la majorité des ministères, blocage de nos rémunérations, baisse d'effectifs restent à l'ordre du jour.

Dans cette période d'instabilité et quoi qu'il arrive, ce sont les fonctionnaires de l'Etat qui assurent la qualité et la continuité des services publics aux citoyens.

LA CFTC DEMANDE LA FIN DE CETTE POLITIQUE D'AUSTERITE

Maternité et retraite : Enfin une avancée pour les femmes !

Conformément aux dispositions de la dernière réforme des retraites, la maternité pour naissance ou adoption ne provoquera plus un " trou de carrière ".

En vertu d'un décret paru au Journal officiel le 30 mai dernier (n°2014-566 du 30 mai 2014), tous les trimestres de maternité seront pris en compte pour les enfants nés depuis janvier 2014.

Désormais, un trimestre sera décompté pour chaque nouvelle période d'indemnisation de 90 jours.

Rappelons que, jusqu'ici, les femmes ne pouvaient valider qu'un seul trimestre de congé maternité par enfant, quand bien même la durée légale de leur congé avait excédé un trimestre. Cette situation pénalisait fortement les femmes ayant eu trois enfants ou plus, si le congé maternité dépassait six mois.

L'entrée en vigueur du décret constitue indéniablement une avancée vers une plus grande réduction des écarts de pension entre femmes et hommes, même si la réforme avantage uniquement les femmes ayant un 3e enfant ou des jumeaux, ou encore les parents de triplés.

En outre, les congés pour adoption donnant droit à des indemnités journalières seront également validés à raison d'un trimestre pour 90 jours de congé. Ces dispositions concernent les assurés du régime général et du régime des salariés agricoles.

Lors de la réforme des retraites 2013, la CFTC avait demandé à ce que l'augmentation de la durée de cotisation soit la plus neutre possible pour les femmes. L'assimilation intégrale des périodes de maternité et d'adoption à des trimestres cotisés doit être vue comme un pas supplémentaire vers une meilleure prise en compte des temps familiaux dans le régime de retraite.

Nouvelle équipe gouvernementale – Les attentes de la CFTC

A l'occasion de la constitution du gouvernement Valls 2, la CFTC concentre son attention sur le sens donné à la mise en place d'une nouvelle équipe plutôt que sur le choix des hommes et des femmes qu'il ne lui appartient pas de juger. Elle retient ainsi la volonté exprimée par l'exécutif de resserrer l'équipe gouvernementale autour des orientations économiques définies puis maintenues par le Président de la République.

La CFTC rappelle qu'elle a soutenu ces orientations qualifiées de « politique de l'offre » en signant le relevé de conclusions du pacte de responsabilité, un document dans lequel les entreprises reconnaissent et formalisent leurs responsabilités en matière d'embauches et de qualité de l'emploi.

Si la CFTC peut admettre qu'il faut laisser du temps à la mise en œuvre d'une politique quelle qu'elle soit avant de la juger puis de la corriger si nécessaire, elle rappelle que le principe des allègements de cotisations qui constitue le cœur du pacte de responsabilité a été voté en juillet par l'Assemblée nationale. Comme les organisations patronales signataires du relevé de conclusions s'y sont engagées, il appartient donc, maintenant, aux branches et aux entreprises de concrétiser par la négociation les contreparties en termes de créations d'emplois, d'amélioration de la qualité de l'emploi et d'investissements productifs.

Aussi, la CFTC demande à l'équipe gouvernementale renouvelée et resserrée autour de cette finalité d'œuvrer au plus vite et avec la plus grande détermination et fermeté à l'accélération et à l'intensification des négociations de branches et d'entreprises. De même, la mise en place de l'observatoire national tripartite annoncé par le relevé de conclusions, instance de suivi, d'évaluation, de contrôle et si besoin de correction des mesures engagées doit se concrétiser au plus tôt.

Si ces négociations ne devaient pas déboucher sur des engagements concrets et chiffrés en matière de création d'emplois et/ou d'investissements productifs, si au-delà des engagements, les premiers résultats devaient ne pas être au rendez-vous à une échéance raisonnable, alors la CFTC préconisera et défendra une autre politique économique.

LA CFTC VOUS SOUHAITE UNE BONNE RENTRÉE

